



L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-six septembre, à dix-huit heures, les membres du conseil de Luberon Monts de Vaucluse Agglomération légalement convoqués le onze décembre deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en salle du MIN de Cavaillon, sous la présidence de Monsieur Gérard DAUDET.

En exercice :	55		
Présents :	31	Suffrages exprimés :	45
Absents :	24	- dont POUR :	45
Absents AVEC pouvoir	14	- dont CONTRE :	0
Absents SANS pouvoir	10	Nombre d'abstention(s) :	0

**Etaient présents :** M. DAUDET Gérard - Président

Mme AMOROS Elisabeth  
Mme ANGELETTI Frédérique  
Mme ARAGONES Claire  
M. BATOUX Philippe  
M. CARLIER Roland  
M. COURTECUISSÉ Patrick  
Mme CRESP Delphine  
M. DECHER Martine  
Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
M. GERAULT Jean-Pierre

Mme GIRARD Nicole  
Mme GREGOIRE Sylvie  
M. JUSTINESY Gérard  
M. KITAEFF Richard  
M. LE FAOU Michel  
Mme LION-PESQUIES Christine  
M. MASSIP Frédéric  
Mme MONFRIN Marie-Josée  
M. MOUNIER Christian  
Mme NALLET Christine

Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse  
M. NOUVEAU Michel  
M. PETTAVINO Jean-Pierre  
Mme PIERI Julia  
Mme PONTET Annie  
M. RIVET Jean-Philippe  
M. SILVESTRE Claude  
M. SINTES Patrick  
Mme STELLA Aurore  
M. VOURET Eric

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

M. ATTARD Alain  
Mme AUDIBERT Danielle  
Mme BASSANELLI Magali  
Mme BLANCHET Fabienne  
M. BOREL Félix  
M. BOURSE Etienne  
Mme BUCHACA Sophie  
Mme CATALANO-LLORDES Gaétane  
Mme CLEMENT Marie-Hélène  
M. DERRIVE Eric  
Mme JEAN Amélie  
M. JUNIK Pascal  
M. LIBERATO Fabrice  
Mme PAIGNON Laurence

ayant donné pouvoir à Mme PIERI Julia  
ayant donné pouvoir à M. GERAULT Jean-Pierre  
ayant donné pouvoir à Mme DECHER Martine  
ayant donné pouvoir à M. JUSTINESY Gérard  
ayant donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse NEMROD-BONNAL  
ayant donné pouvoir à Mme DU PORT DE PONCHARRA Maria-Thérèse  
ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe  
ayant donné pouvoir à M. MOUNIER Christian  
ayant donné pouvoir à M. COURTECUISSÉ Patrick  
ayant donné pouvoir à M. CARLIER Roland  
ayant donné pouvoir à Mme GREGOIRE Sylvie  
ayant donné pouvoir à Mme CRESP Delphine  
ayant donné pouvoir à M. RIVET Jean-Philippe  
ayant donné pouvoir à Mme AMOROS Elisabeth

**Absents excusés :**

Mme DAUPHIN Mathilde  
Mme MILESI Véronique  
Mme ROUX Isabelle  
M. SEBBAH Didier

**Absents non-excusés :**

Mme MACK Marie-Thérèse  
Mme MARIANI-RENOUX Séverine  
Mme PALACIO Céline  
M. PEYRARD Jean-Pierre  
M. ROUSSET André  
M. SELLES Jean-Michel

**Secrétaire de séance :**

Mme AMOROS Elisabeth est désignée Secrétaire de cette séance





N° 2024-209	<b>AFFAIRES GENERALES</b> – Information sur les décisions du Président
-------------	--

- *Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-23 et L. 5211-10 ;*
- *Vu l’arrêté préfectoral du 14 octobre 2019 portant modification des statuts de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse modifié par l’arrêté préfectoral du 29 janvier 2020 ;*
- *Vu la délibération du conseil communautaire n° 2020/57 en date du 23 juillet 2020 modifiée par délibérations n°2021/68 du 27 mai 2021 et n°2024/124 du 26 septembre 2024 accordant au Président délégation pour toute décision ;*
- *Vu l’avis du bureau communautaire du 27 novembre 2024.*

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

**Décision 2024/50 portant approbation de la modification n°1 du marché n°22OMFS02 relatif aux prestations d’entretien et maintenance mécanique des véhicules de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse « lot 3 » (DML10/09/2024)**

Il convient d’établir une modification au marché n°22OMFS02, lot 3 afin d’augmenter le montant maximum annuel du marché, pour la période 2 (du 21/11/2023 au 20/11/2024) afin de pouvoir honorer les factures de réparations imprévues sur les bennes à ordures ménagères de la collectivité. Celle-ci a une incidence financière, le nouveau montant maximum du marché (pour la durée totale du marché, soit 4 ans) est de 352 000,00 € HT, soit une augmentation de 10 % du montant initial du marché.

**Décision 2024/51 portant approbation de la modification n°2 du marché n°22OMFS02 relatif aux prestations d’entretien et maintenance mécanique des véhicules de la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse « lot 1 » (DML 10/09/2024)**

Il convient d’établir une modification au marché n°22OMFS02, lot 1 afin d’augmenter le montant maximum annuel du marché, pour la période 2 (du 21/11/2023 au 20/11/2024) afin de pouvoir honorer les factures de réparations imprévues sur les véhicules poids lourds de la collectivité. Celle-ci a une incidence financière, le nouveau montant maximum du marché (pour la durée totale du marché, soit 4 ans) est de 660 000,00 € HT, soit une augmentation de 10 % du montant initial du marché.

**Décision 2024/52 portant approbation du contrat de location du logement de la déchetterie de Vaugines (DML 10/09/2024)**

La présente décision porte sur le renouvellement du contrat de location avec monsieur Mohammed BARGUICH, agent communautaire, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction, du logement situé RD 45, quartier la grande Garrigue à Vaugines (84160) conformément au contrat de bail annexé à la présente décision. Le montant du loyer mensuel s’élève à 585.05 € net de charges.

**Décision 2024/53 portant approbation de la Convention-type de reprise option Filière acier avec ArcelorMittal 2024-2029 (DML 10/09/2024)**

La présente décision porte sur la signature d’un nouveau contrat-type de reprise option filière « métaux » pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2029 entre LMV et Arcelor Mital.

**Décision 2024/54 portant approbation de l’acquisition d’un mini-bus via la centrale d’achat AGIR (DML 10/09/2024)**



La présente décision porte sur un marché public subséquent, passé pour le compte de LMV par la centrale d’achat AGIR n°2024-03-02 pour l’achat d’un « Minibus TPRM 9 places pour un montant de 64 660.20 € HT, soit 74 286.24 € TTC (il y a deux taux de TVA pour cette acquisition).

**Décision 2024/55 portant approbation de la modification n°3 au marché 22AFFS01 relatif à l’acquisition de consommables, de produits d’entretien, de petits équipements et mise à disposition de matériels pour LMV Agglomération (DML 11/10/2024)**

Il convient d’établir une modification au marché n°22AFFS01, afin d’alléger, pour le prestataire, la fréquence du nombre de variation de prix par an, en modifiant la mise en application de manière semestrielle et non trimestrielle. Variation applicable au 1<sup>er</sup> janvier et au 1<sup>er</sup> juillet à partir de 2025. Cette modification est dépourvue d’incidence financière, le montant du marché demeure fixé à un montant maximum annuel de 25 000 € HT par période.

**Décision 2024/56 portant approbation de la convention de mise à disposition de locaux avec l’OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (DML 02/10/2024)**

La présente décision porte sur la mise à disposition de locaux situés 117 Allée du Centre tertiaire de la commune de Lagnes, au profit de l’OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ représentée par Monsieur THIBAUT Olivier. Elle est consentie à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour une durée de trois ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction. En contrepartie de l’autorisation d’occupation du domaine public, le titulaire de la présente convention verse à LMV, une redevance annuelle de 22 046,04 € HT à laquelle s’ajoute le taux de TVA en vigueur.

**Décision 2024/57 portant approbation de la modification n°3 au marché 23TETX05 relatif à la réalisation des travaux neufs et réparations sur la voirie et les infrastructures communautaires (DML 11/10/2024)**

Il convient d’établir une modification au marché n°23TETX05, afin d’ajouter des prestations au bordereau des prix unitaires. Cette modification est dépourvue d’incidence financière, le montant du marché demeure fixé à un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT pour la période 1 et de 1 300 000 € HT pour les périodes 2, 3 et 4.

**Décision 2024/58 portant approbation de la modification n°1 du marché n°23DEPI01 relatif à la maîtrise d’œuvre pour les travaux d’extension de la zone d’activité économique du Coustellet (DML 10/10/2024)**

Il convient d’établir une modification au marché n°23DEPI01 afin d’augmenter le montant du marché pour pouvoir honorer les factures des modifications de l’avant-projet suite à des problématiques hydrauliques rencontrées en phase d’étude et les factures des réunions supplémentaires et frais de reprographie pour le permis d’aménager. Cette modification a une incidence financière, le nouveau montant maximum du marché est de 34 390 € HT, soit une augmentation de 10,25 % du montant initial du marché.

**Décision 2024/59 portant mise à disposition d’un véhicule intercommunal à M. Claude SILVESTRE, Vice-Président (DML 10/10/2024)**

La présente décision porte sur la mise à disposition du véhicule Renault Clio immatriculé FW341PQ à de M. Claude SILVESTRE, vice-président de la communauté d’agglomération, à compter du 8 octobre 2024 pour un déplacement sur la commune de Puy Mary.

**Décision 2024/60 portant approbation de la convention de mise à disposition de locaux avec ESPACE TERTIAIRE (DML 18/10/2024)**

La présente décision porte sur la mise à disposition de locaux au profit de la SARL ESPACE TERTIAIRE, situé 117 Allée du Centre tertiaire à Lagnes, représentée par Monsieur PALPACUER Sylvain. Elle est consentie



à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024 pour une durée de trois ans, renouvelable annuellement par tacite reconduction. En contrepartie de l’autorisation d’occupation du domaine public, le titulaire de la présente convention verse à LMV, une redevance mensuelle de 1 000 € HT à laquelle s’ajoute le taux de TVA en vigueur.

**Décision 2024/61 portant approbation du marché public 24VDFS07 relatif à la location et entretien de vêtements de travail haute visibilité pour la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse (DML 12/11/2024)**

La présente décision porte sur l’attribution du marché public n°24VDFS07 relatif à la location et entretien de vêtements de travail haute visibilité pour la communauté d’agglomération Luberon Monts de Vaucluse à la société MAJ ELIS pour un montant estimatif annuel de 39 406,88 € HT, soit 47 288,26 € TTC.

**Décision 2024/62 portant règlement d’une indemnité de sinistre (DML 12/11/2024)**

En date du 10 août 2024 le véhicule d’un particulier a heurté un abri bus à Vidauque sur la commune de Cavaillon. Les travaux de remise en état s’élèvent à 14 750,00 € HT, soit 17 700,00 € TTC selon un devis fourni par la société Eiffage. Un tiers est identifié et a été mis en cause, le montant des travaux sera remboursé par l’assureur en 3 versements :

- ✓ 1<sup>er</sup> versement : 8 275,00 € (17 700 € - 5 000 € de franchise – 4 425 € réglés après production de la facture acquittée des travaux) ;
- ✓ 2<sup>ème</sup> versement : 5 000 € relatifs à la franchise après retour ;
- ✓ 3<sup>ème</sup> versement : 4 425 € débloqués lors de la production de la facture acquittée.

La présente décision porte sur l’approbation du montant de remboursement s’élevant à 8 275,00 € € TTC.

**Décision 2024/63 portant règlement d’une indemnité de sinistre (DML 12/11/2024)**

En date du 10 août 2024 le véhicule d’un particulier a heurté un abri bus à Vidauque sur la commune de Cavaillon. Les travaux de remise en état s’élèvent à 14 750,00 € HT, soit 17 700,00 € TTC selon un devis fourni par la société Eiffage. Un tiers est identifié et a été mis en cause, le montant des travaux sera remboursé par l’assureur en 3 versements :

- ✓ 1<sup>er</sup> versement : 8 275,00 € (17 700 € - 5 000 € de franchise – 4 425 € réglés après production de la facture acquittée des travaux) ;
- ✓ 2<sup>ème</sup> versement : 5 000 € relatifs à la franchise après retour ;
- ✓ 3<sup>ème</sup> versement : 4 425 € débloqués lors de la production de la facture acquittée.

La présente décision porte sur l’approbation du montant de remboursement s’élevant à 5 000,00 € € TTC.

**Décision 2024/64 portant remboursement de cotisation (DML 12/11/2024)**

Dans le cadre de l’exécution du contrat Flotte-automobile conclu avec l’assureur GROUPAMA Méditerranée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, le mouvement de la flotte automobile évolue en cours d’année. La prime 2024 s’élevait à 49 445,40 € TTC. Après vérification des services de LMV, la cotisation 2024 aurait dû être de 47 599,57 €, soit un trop perçu de 1 845,83 € de Groupama. Au regard des entrées et sorties des véhicules du parc automobile pendant l’année 2023, le surplus de cotisation due pour cette année-là s’élève à 644,48 €. L’assureur de la collectivité, Groupama Méditerranée, effectue une balance entre les débits et les crédits.

La présente décision porte sur l’approbation de la proposition de remboursement de l’assureur flotte automobile de la collectivité Groupama pour un montant de 1 201,35 € TTC.

**Décision 2024/65 portant approbation de la modification n°2 du marché n°21ENFS01 – Transport et traitement des déchets issus de la déchèterie intercommunale de Cavaillon « lot 1 » (DML 07/11/2024)**

La présente décision porte sur l’approbation de la modification de marché ayant pour objet l’ajout d’un



nouveau flux à transporter. A compter de septembre 2024, le transport du flux « plâtre » est ajouté. Cette matière sera transportée jusqu’au site de PAPREC situé à Marseille. Cette modification est dépourvue d’incidence financière, les montants fixés dans l’accord-cadre demeurent inchangés (estimatif annuel : 62 047,54 € HT, soit 68 252,29 € TTC).

**Décision 2024/66 portant approbation de la modification n°4 au marché 23TETX05 relatif à la réalisation des travaux neufs et réparations sur la voirie et les infrastructures communautaires (DML 07/11/2024)**

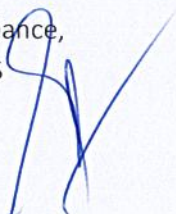
Il convient d’établir une modification au marché n°23TETX05, afin d’ajouter des prestations au bordereau des prix unitaires. Cette modification est dépourvue d’incidence financière, le montant du marché demeure fixé à un montant maximum annuel de 1 000 000 € HT pour la période 1 et de 1 300 000 € HT pour les périodes 2, 3 et 4.

**Décisions de reconduction de marchés publics**

Objet	Date de notification	Date de reconduction	Montant annuel HT	Attributaire
Entretien et surveillance du réseau d’assainissement pluvial communautaire	18/07/2023	01/01/2025	Estimatif annuel HT : 28 377 €	SAS MAURIN Montfavet (84)

Cavaillon, le 12 décembre 2024

La Secrétaire de séance,  
Elisabeth AMOROS



Le Président,  
Gérard DAUDET

